



● Animation ● Formation ● Insertion

2017/2018

Projet Pédagogique

LAURENT CLÉMENT

AL/APS/TM

HARDRICOURT

2017/2018

ANIMER : v. transitif. Du latin animare, de anima « souffle vital » 1 - Douer (qqch, un lieu) de vie ou de mouvement. La rue s'anime. 2 - Donner l'impulsion à (une entreprise), être responsable de (une activité collective). 3 - Donner de l'éclat, de la vivacité à. 4 - Inspirer, mener (qqn). L'espérance qui l'anime. Contr. Paralyser, retenir, éteindre. LE ROBERT collègue, 1997 p.50

Table des matières

1. Fiche signalétique :	1
2. Descriptif et fonctionnement de la structure ACM	3
3. Les locaux :	4
4. Période de fonctionnement	5
5. La grille tarifaire est affichée sur la structure et ci-dessous :	6
6. Mon rôle dans la DSP.....	7
7. Organigramme :	7
8. Orientation pédagogique	8
9. La démarche pédagogique de l'accueil de loisirs	8
10. Objectifs généraux, objectifs opérationnels et moyens :	9
11. Nos méthodes pédagogique	12
12. La pédagogie de la sanction	18
13. Les activités :	21
14. Les camps :	22
15. Découverte d'activités culturelles ou sportives différentes.	23
16. L'équipe d'animation.....	24
17. Organigramme :	25
18. Communication :	27
19. Evaluation :	28
ANNEXE 1 Accueil de loisirs vacances	30
ANNEXE 2	31
ANNEXE 3	33

1. Fiche signalétique :

L'organisateur	Dénomination	UFCV		
	Adresse	10 quai de la Charente 75019 PARIS		
	Téléphone	01.44.72.14.14		
Le centre	Dénomination	Accueil de loisirs		
	Adresse	14 rue Chantereine 78250 Hardricourt		
	Téléphone	01.30.22.29.79 / 06.89.77.27.01		
	Horaires	Mercredi	De 7h00 à 19h00	
		Vacances scolaires	De 7h30 à 19h00	
		APS matin	De 7h à 8h30	
Temps méridien		De 12h00 à 14h00		
APS soir		De 16h30 à 19h00		
Les enfants	Effectif moyen	Mercredi	40 enfants	
		Petite vacances	35 enfants	
		Grandes vacances	50 enfants	
		APS matin	16 enfants	
		Temps méridien	170 enfants	
		APS soir	35 enfants	
	Age des enfants	Accueil de loisirs	De 3 à 12 ans	
		APS	De 3 à 12 ans	
		Temps méridien	De 3 à 12 ans	
La structure	Propriétaire des locaux	Mairie d'HARDRICOURT		
		Adresse	2 Rue Chantereine 78250 Hardricourt	
		Téléphone	01.30.99.91.00	
L'encadrement	1 directeur	Titulaire du BAPAAT, BAFD, BPJEPS LTP EU		
	1 directeur adjoint	Titulaire du BAFA, stagiaires BAFD		
	3 animateurs	Titulaire du BAFA		

2. Descriptif et fonctionnement de la structure accueil de loisirs

Le 1^{ère} avril 2009, l'UFCV remportait La délégation de service public d'une d'exploitation d'un accueil de loisirs sans hébergement, d'un accueil périscolaire, du temps méridien et de la restauration scolaire.

Fondée en 1907, l'UFCV est une association nationale reconnue d'utilité publique. Elle a pour objet de susciter, promouvoir et développer l'animation socio-éducative, culturelle ou sociale, ainsi que des actions de formation et d'insertion. Acteur majeur de l'économie sociale, elle privilégie l'amélioration des conditions d'existence pour une société plus solidaire. Association d'éducation populaire, l'UFCV est agréée association éducative complémentaire de l'enseignement public. Laïque et pluraliste, elle combat toute forme de sectarisme et d'exclusion.

Les loisirs de proximité participent à trois fonctions fondamentales :

- ① Un service de garde collective** des enfants utile aux parents, en particulier lorsqu'ils travaillent. Le centre de loisirs doit donc assurer dans son fonctionnement tous les éléments de sécurité matérielle et affective nécessaires pour le bien-être des enfants qui lui sont confiés.
- ② Un service d'accueil et d'activités** pour les enfants qui profiteront du temps et des espaces du centre de loisirs pour vivre des activités adaptées à leurs âges et susceptibles de les intéresser.
- ③ Un service éducatif** qui favorise le développement de la socialisation des enfants dans le centre de loisirs en continuité avec les autres acteurs de l'éducation (famille, école en particulier).

Le projet éducatif de l'UFCV repose sur des valeurs démocratiques, verbalisées et mises en œuvre par les adultes, et favorise l'accès à la citoyenneté des enfants qui participent aux centres de loisirs.

Ce projet éducatif est téléchargeable sur notre site **portail-animation.ufcv.fr** ou consultable sur les accueils. Le projet éducatif cadre les projets pédagogiques des directeurs des accueils de loisirs.

3. Les locaux :

N° d'habilitation DDCS¹:

- Périscolaire : **0750827AP000417**
- Accueil de loisirs : **0750827CL000117** (petites vacances)
- Accueil de loisirs : **0750827CL000117** (grandes vacances)

Cadre juridique

Les locaux nécessaires aux activités sont mis gracieusement à disposition du projet par la commune d'Hardricourt pour servir la mission, conformément aux modalités de fonctionnement référencées sur la convention.

L'UFCV s'engage à utiliser les locaux ainsi que le matériel mis à disposition, dans le cadre des activités d'animation, en respectant les réglementations en vigueur (incendie, sécurité, sanitaire). La commune d'Hardricourt s'engage par ailleurs à respecter ces réglementations concernant l'état des locaux et du matériel mis à disposition.

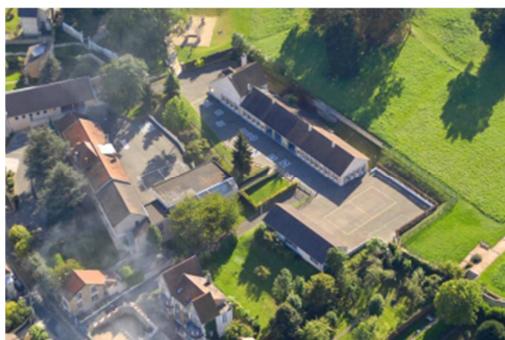
L'UFCV joint une attestation d'assurance, couvrant la responsabilité civile des participants et les risques liés aux activités, ainsi que les dégâts éventuellement causés aux locaux du fait de ses activités.

Les locaux

L'AL² se déroule dans les locaux du Groupe Scolaire, 14 rue Chantereine, 78250 HARDRICOURT pendant les vacances et les petites vacances scolaires.

Dans la salle polyvalente chemin des gloriottes, 78 250 HARDRICOURT, pendant les vacances d'été.

L'accueil de loisirs est composé de trois salles. Une salle maternelle avec son mobilier prévu pour cette tranche d'âge. Une salle primaire et une troisième salle conjointement utilisé avec l'école pour l'activité du RASED, nous disposons aussi sur un autre bâtiment de la salle du dortoir de l'école et de la salle de motricité.



Capacité d'accueil

Pour le lieu d'accueil précité, et conformément à la réglementation en vigueur, la capacité d'accueil maximale est de **64 enfants**.

¹Direction départementale de la cohésion sociale

² Accueil loisirs

Au mois de juillet & août l'accueil de loisirs prend ses quartiers au complexe sportif de la commune pour toute la durée du mois. Les participants peuvent profiter d'un espace conséquent avec le gymnase, la salle polyvalente et l'espace extérieur.

Cette mise à disposition inclut :

Les locaux, mobiliers lourds et espaces extérieurs immédiats, leur entretien et aménagements lourds.

L'entretien courant et le nettoyage des dits locaux.

La mise à disposition éventuelle, à titre gracieux des agents techniques qui assurent l'entretien.



4. Période de fonctionnement

L'AL accueille les enfants dès leur première année de scolarisation, avant et après l'école, les mercredis et durant les congés scolaires (tableau ci-dessous).

Horaire et période d'ouverture

PERIODES D'OUVERTURE	ACCUEIL PERISCOLAIRE		ACCUEIL DE LOISIRS			Restauration scolaire
	Périodes scolaires		Les mercredis et vacances scolaires*			<u>Tous les jours</u>
Horaires	Matin	Soir	Journée	½ Journée		12h à 14h
	7h00 à 8h30	16h30 à 19h00 Etude surveillée* 17h-18h	8h30 à 17h00 7h00/*7h30 à 19h00	8h30 à 14h00 7h00/*7h30 à 19h00	11h30 à 17h00	

Toussaint, Noël, Février, Pâques, Juillet, Août*.

5. La grille tarifaire est affichée sur la structure et ci-dessous :

Restauration scolaire	Enfant de la commune Avec quotient familial			Enfant extérieur à la commune
	Tranche1/ 0€-400€	Tranche2/ 401€-767€	Tranche3/ +767€	Tranche extérieure
Prix du repas / temps méridien	4.30€	4.34€	4.38€	5.00€

Tarifs de l'Accueil Périscolaire	Enfant de la commune Avec quotient familial			Enfant extérieur à la commune
	Tranche1/ 0€-400€	Tranche2/ 401€-767€	Tranche3/ +767€	Tranche extérieure
APS matin 7h/8h30	2,25 €	2,32 €	2,39 €	2,67 €
APS soir 16h30/19h	3,14 €	3,26 €	3,38 €	3.85 €
APS soir 16h30/19h avec études surveillées de 17h à 18h	3,14 €	3,26€	3,38 €	3.85 €

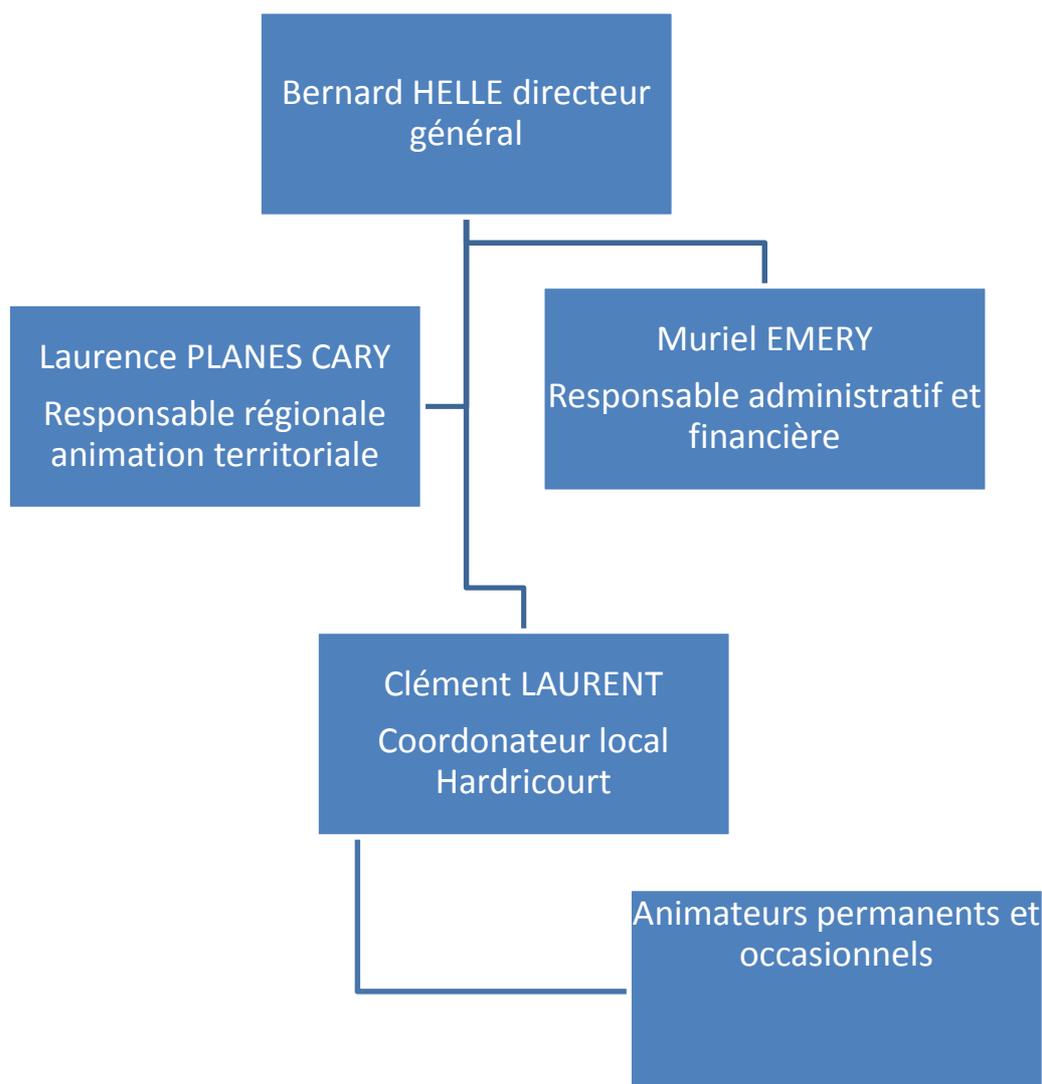
Tarifs de l'Accueil de Loisirs	Enfant de la commune Avec quotient familial			Enfant extérieur à la commune
	Tranche/ 1 0€-400€	Tranche2/ 401€-767€	Tranche3/ +767€	Tranche extérieure
<u>Péri-matin AL mercredi uniquement 7h00 à 7h30</u>	0.75 €	0.77 €	0.79 €	0.95 €
<u>Péri-matin AL 7h30/8h30</u>	1,13 €	1,17 €	1,24 €	1,72 €
<u>Demi-journée AL matin 8h30/14h (repas compris)</u>	9,19 €	9,44 €	9,81 €	13.21 €
<u>Demi-journée AL après-midi 11h30/17h (repas compris)</u>	9,19 €	9,44 €	9,81 €	13.21 €
<u>Journée AL 8h30/17h (repas compris)</u>	12,56 €	12,95 €	13,52 €	18.37 €
<u>Péri-soir AL 17h/19h</u>	2,25 €	2,34 €	2,48 €	3,44 €

6. Mon rôle dans la DSP³

Je suis salarié de l'UFCV, rattaché au secteur de l'Animation Territoriale UFCV Ile de France. Je suis le référent animation jeunesse, chargé d'assurer la Direction de l'accueil de loisirs, accueil périscolaire, temps méridien et restauration scolaire de la commune d'Hardricourt. Je dois garantir la qualité des actions d'animation en organisant leur mise en place avec les moyens nécessaires à leur bon déroulement depuis le 1^{er} avril 2009.

7. Organigramme :

Union Française des Centres de Vacances (secteur animation territorial)



³ Délégation de Service Public

8. Orientation pédagogique

Les grands axes du projet éducatif

L'animation jeunesse, lieu d'accueil et de loisirs, participe à trois fonctions fondamentales :

- un service d'accueil des jeunes qui assure dans son fonctionnement tous les éléments de sécurité matérielle et affective des jeunes. Ce service participe à une meilleure connaissance de la jeunesse, permet **la rencontre, l'écoute, l'expression des attentes et des aspirations des jeunes.**

1. S'OUVRIRE AUX AUTRES ET S'EPANOUIR PERSONNELLEMENT

-Un service d'activités pour les jeunes qui profiteront du temps et des espaces de l'animation jeunesse pour vivre des activités adaptées à leur âge, pour participer à la préparation de celles-ci et se positionner comme **acteurs de leurs temps de loisirs.**

2. TROUVER UNE PLACE VALORISANTE ET RESPONSABILISANTE

- Un service éducatif qui favorise le **développement de la socialisation** des jeunes à travers l'animation jeunesse en continuité avec les autres acteurs de l'éducation (familles, écoles, associations ...) et en partenariat avec l'environnement local. Ce service participe à l'acquisition d'une plus grande autonomie des jeunes et **l'accès à la citoyenneté.**

Ces deux fonctions concourent, à des degrés différents, au processus de développement global de l'enfant/ le jeune, et à chaque niveau, des partenariats entre les personnels des accueils de loisirs et les autres acteurs concernés (les parents, les instances éducatives locales : écoles, associations sportives, culturelles, sociales ; élus municipaux) favorisent cohérence pédagogique et **accès à la citoyenneté.**

Afin de soutenir l'action locale, le projet éducatif définit les objectifs prioritaires suivants :

- Permettre au jeune d'acquérir un regard de citoyen.
- Permettre aux jeunes de s'ouvrir aux autres.
- Permettre aux jeunes de s'ouvrir à la culture.
- Favoriser la détente et le bien-être.

9. La démarche pédagogique de l'accueil de loisirs

Un loisir imposé est-il encore un loisir ? La notion de vacances n'est-elle pas intrinsèquement liée à la notion de liberté ? Il me paraît évident que l'enfant doit, en dernier recours, avoir le choix entre plusieurs offres d'activités de loisirs, le choix d'y participer ou non, voire même le choix de ne pas faire, s'il entend la notion de loisir de cette façon.

De la même façon, j'estime que l'enfant doit participer, autant que faire se peut, à la définition des règles de vie communes à l'intérieur de l'accueil de loisirs, ce qui favorise une vie collective harmonieuse et porteuse de valeurs telle que la solidarité (partager, faire ensemble) et la justice (droits et devoirs, égalité de traitement...)

Nous pensons enfin que l'accueil de loisirs doit favoriser une atmosphère chaleureuse, conviviale, voire même familiale. C'est dans cette optique que nous avons défini nos objectifs pédagogiques pour l'année 2017/2018.

10. Objectifs généraux, objectifs opérationnels et moyens :

L'accession à l'autonomie	Objectifs:	Moyens :
<p>Offrir des situations qui permettent à l'enfant une liberté de choix dans sa manière de vivre ses journées du mercredi et ses vacances.</p>	<p>l'enfant est un actif participant, dans ses choix d'activité</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Forum quotidien durant lequel l'enfant est informé sur les activités prévues, mais aussi entendu sur ses désirs et ses attentes ; • Mise en place d'ateliers tournants • Possibilité de ne pas participer à une activité et d'en mener une autre dans la mesure du possible ; • Mise en place de coins permanents où l'enfant peut aller à sa guise (lecture, dessins et coloriages, jeux et jeux extérieurs) ; • Les places ne sont pas limitées dans les ateliers, pour cela un animateur volant se joint au groupe le plus nombreux.
<p>Permettre à l'enfant de développer son autonomie dans sa vie quotidienne.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'enfant est capable de participer au rangement (table de repas, matériels d'activités...) • L'enfant est capable de gérer ses affaires personnelles 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise à disposition de matériel de rangement ;

	<ul style="list-style-type: none"> • L'enfant est capable de gérer ses passages aux toilettes • L'enfant est capable de s'autoréguler au niveau du bruit pendant le repas 	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement des animateurs ; • Portes manteaux personnalisés ; • Drapeau de régulation du bruit, l'animateur le manipule selon le volume sonore, cette règle est connue de tous.
La socialisation	Objectifs :	Moyens :
Développer une coopération entre les enfants, l'esprit de vivre en collectivité, ensemble.	Pouvoir s'entraider dans un projet commun	<ul style="list-style-type: none"> • Jeux coopératifs ; • Elaboration et réalisation de projets sur la semaine ; • les groupes sont hétérogènes au niveau des âges ; • rencontres organisées autour de goûter spectacle ou d'olympiade avec l'ALSH de Mezy S/Seine ;
Permettre à l'enfant de s'exprimer et d'agir au sein d'un groupe	être capable de «dire» et de «faire»	<ul style="list-style-type: none"> • Les règles de vie sont rédigées ensemble et affichées sous forme de photos pour les moins de 6 ans et un tableau pour les plus de 6 ans ; • Temps de parole chaque jour lors du forum ; • Accompagnement des animateurs qui sollicitent l'enfant vers cet objectif ; • activités d'expression, occasionnel ou projet d'animation (théâtre, mime, jeux autour du conte...)
Favoriser le respect en général (de soi-même, des autres acteurs, des locaux et du matériel)	Etre capable d'écouter les autres, de respecter les règles de vie collectives, de ranger afin de laisser les lieux de vie propres.	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement et disponibilité des animateurs ; • Accessibilité des moyens de rangement ; • Toute attitude ou parole non respectueuse sera relevée et discuté.
L'éveil corporel	Objectifs :	Moyens :

<p>Développer les facultés psychomotrices de l'enfant</p>	<p>Pouvoir affiner ses gestes et mouvements afin de les coordonner vers un but ludique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Activités sportives basées sur l'éveil psychomoteur ; • Module de baby gym sur place et module de jeux d'adresse loués ; • Les expériences propices au développement sont favorisées (parcours psychomoteur, patinoire, piscine...) • Salle de jeux en libre accès dans les moments hors activités (ballons sauteurs, cerceaux, vélos, ballons...)
<p>Stimuler les cinq sens</p>	<p>l'enfant est capable de différencier, d'apprécier, de manipuler ses facultés sensorielles dans des circonstances données (activités, sorties, repas...)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Kimgoût, repas à thème, ateliers pâtisserie, module senteurs ; • Ateliers autour du son et du visuel ; • Activités manuelles variées visant à découvrir diverses matières et diverses techniques ; • jeux d'eau (période estivale).
<p>Autour de l'imaginaire</p>	<p>Objectifs :</p>	<p>Moyens :</p>
<p>Favoriser l'expression de l'imaginaire</p>	<p>l'enfant est capable de mimer, chanter, s'exprimer avec son corps, et de créer manuellement</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Ateliers théâtre, chant et musique, expression corporelle et danse, activités manuelles ; • Mise en place, création et représentation de petits spectacles et d'expositions.
<p>Favoriser le développement de l'imaginaire</p>	<p>l'enfant est capable d'évoluer dans un monde imaginaire et d'utiliser son imagination à bon escient</p>	<p>chaque jour, des histoires sont racontées.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Thèmes directeurs de la semaine qui amènent les couleurs de toute activité ; • Grand jeux basés sur l'imaginaire ; • Création de contes.

Découverte et respect de l'environnement	Objectifs :	Moyens :
Favoriser la découverte, le contact et le respect de l'environnement nature	l'enfant est capable de connaître et d'apprécier la nature	<ul style="list-style-type: none"> •Sensibilisation permanente à l'environnement naturel (les arbres, les fleurs, les nuages, les oiseaux, les insectes...) •Aménagement d'un petit potager ; •Sorties liées à la découverte : parc animalier, ferme pédagogique, aquarium ; •Grands jeux autour de ce thème ; •Ateliers natures : ballade et récolte de matériaux naturels, activités manuelles avec ces matériaux, ateliers autour de l'air, des animaux, de l'eau... •Mise en avant du respect de l'environnement dans les règles de vie.

11. Nos méthodes pédagogique

A l'écoute des enfants :

S'efforcer de maintenir le plaisir des enfants comme constante durant l'accueil quel que soit le temps de la journée ou de l'activité menée. Exploiter à des fins éducatives, il est à la condition pour que tout être humain s'épanouisse et se développe.

Moyens :

Faire plaisir, quelque chose qu'on a envie de faire : l'équipe d'animation doit être à l'écoute des désirs des enfants (organisation des forums quotidiens par exemple) tout en proposant des innovations d'activités et en cherchant le positionnement juste pour qu'ils les apprécient.

Il faut parfois aider l'enfant à trouver son plaisir, ne serait-ce parce qu'il ne connaît pas l'activité. Quelle que soit la raison de son manque d'enthousiasme, l'attitude de l'animateur reste déterminante. Il doit savoir écouter pour comprendre puis réagir astucieusement en motivant et valorisant l'enfant.

Nous serons attentifs à introduire la notion de jeu dans la vie quotidienne. Cela dit, sachons faire preuve de discernement :

Lorsqu'il s'agit de faire comprendre à un enfant qu'il a dépassé les limites (pourquoi tel interdit ?) et de lui expliquer quoi il les a franchies. Le plaisir des enfants passe aussi par le fait d'être en face d'animateurs qui se plaisent à travailler ensemble, et qui font leur possible pour qu'il en soit ainsi (il va sans dire que l'équipe n'a pas à mêler les enfants à des problèmes internes, qu'ils soient d'ordre professionnels ou privés.)

L'accueil de loisirs : lieu de socialisation. Il faudra se donner les moyens de comprendre et d'aider l'enfant dans toutes les phases de son apprentissage des vacances en collectivité.

Un enfant sur l'accueil de loisirs est fragilisé du fait de la nouveauté des lieux, du mode de vie et surtout des autres, avec lesquels il faut « faire ». Plus de chambre individuelle avec les bisous et les mots des parents et des jeux rien qu'à soi ! Il faut se reconstituer un monde personnel et cela peut représenter plus de difficulté pour certains individus. La séparation avec sa famille peut-être chez le jeune enfant source d'angoisses et avoir des conséquences sur son développement si elle est mal vécue, elle va représenter pour l'enfant une occasion de grandir, de conquérir une plus grande autonomie. Le rôle de l'équipe d'encadrement va être d'accompagner l'enfant dans cette conquête, en créant un cadre où il pourra petit à petit réussir à se débrouiller seul. Nous insistons sur cette progression lente : il ne s'agit pas de plonger l'enfant dans « le grand bain de l'autonomie », source d'insécurité tant physique qu'affective.

Il convient de tout mettre en œuvre pour assurer la sécurité affective. L'enfant va découvrir un monde inconnu pour lui : l'accueil de loisirs avec d'autres enfants, de nouveaux animateurs, un nouveau lieu, de nouvelles règles de vies. Il est important qu'il puisse se créer des repères : dans le temps, dans l'espace, des relations interpersonnelles.

Le jeune enfant a besoin de vivre dans un groupe restreint, où sa place est reconnue, où il ne sent pas noyé, où il peut avoir de véritables échanges avec l'adulte. L'hygiène et la sécurité physique de l'enfant sont importants. L'adulte doit **être extrêmement vigilant**.

Ce qu'il faut garder à l'esprit, c'est d'abord qu'ils ont besoin de repères fixes. Notre travail d'éducateur consiste à mettre en place des éléments pour permettre à chacun de se construire ses repères dans le temps, dans l'espace et dans les relations interpersonnelles. La construction de repères dans le temps, dans l'espace et dans les relations interpersonnelles. La construction de repères **fiables** est le préalable à une acquisition d'une plus grande autonomie. Surtout qu'ils sont souvent incapables de formuler ce qu'ils ressentent, ce dont ils ont besoin. Nous aurons toujours à l'esprit qu'un enfant qui a, selon nous, un comportement désagréable, qui désobéit, bref à qui il faudrait une sanction, est potentiellement en train de tenter de dire, de demander quelque chose qui l'empêche d'être bien (incompréhension, anxiété, sentiment d'injustice, demande affective,...)

Même s'il peut s'agir d'une simple excitation, un enfant qui « fait l'intéressant » est souvent en train d'attirer notre attention pour dire : « j'ai un petit problème que mon langage d'enfant ne peut pas exprimer facilement ».

Moyens :

Les animateurs prennent le temps pour individualiser leurs rapports avec les enfants, en cherchant à entamer avec eux des relations de personne à personne, ce qui favorise chez eux un sentiment de valorisation, de confiance et de sécurité. La première des choses est de connaître le prénom de chacun, de respecter son domaine de vie privée. D'autre part, connaître le vécu d'un enfant permet de mieux le comprendre. **Évitons toutefois les préférences évidentes entre les enfants.**

Pour gérer les problèmes liés à la vie collective (dispute, difficultés de partage, tricheries, souffre-douleur, etc), les animateurs doivent se poser la question de savoir ce qui est juste et faciliter la conciliation. Dans le même ordre d'idée, il est important que l'animateur sache dire aux enfants que lui-même est fatigué.

Les réunions hebdomadaire ou entretiens informel agissent comme un suivi ou chaque cas particulier est discuté. La journée du lendemain est orientée en fonction des réflexions.

Travailler à rendre les enfants responsables :

Responsabiliser un enfant, c'est faire en sorte qu'il se sente concerné. Si l'animateur prend tout en charge, l'enfant n'est plus concerné par le simple fait de gérer sa propre vie.

Moyens :

L'animateur donnera donc des responsabilités tout en aidant les enfants à les assumer vraiment. Elles se situent à plusieurs niveaux : soi, les autres, le matériel, l'environnement etc...

Besoin de repos, respect des rythmes individuels :

La chronobiologie (étude des rythmes biologique) nous a appris que chacun avait des rythmes de vies spécifiques : temps de sommeil, de repas, d'activités... en aucun cas, les contraintes de la collectivité ne doivent l'emporter sur le respect de ses rythmes. C'est à l'accueil de loisirs de s'adapter à chaque enfant, non l'inverse.

Les besoins de repos et de sommeil sont importants à cet âge-là. Il ne s'agit pas d'une perte de temps. Ils permettent le bon développement de l'enfant (maturation du système

nerveux, production de l'hormone de croissance, récupération physique...) L'accueil de loisirs doit être organisé de façon à répondre au besoin de sommeil de chaque enfant.

A l'écoute de l'animateur :

L'animateur est certes, à l'écoute de l'enfant mais son droit est aussi celui d'être écouté et respecté pour son travail. L'enfant a le « devoir » de participer au projet en tous cas dans sa démarche. Les parents doivent s'impliquer dans cet objectif.

Moyens :

- ✓ *Alterner les activités physiques et calmes ainsi que les moments en grand groupe et petit groupe.*
- ✓ *Permettre les activités individuelles autant que la pratique collective.*
- ✓ *Cultiver le droit de ne rien faire.*
- ✓ *Faire des groupes respectant la réalité d'une tranche d'âge. On pourra par contre décider de mélanger les enfants pour des activités définies, par choix pédagogique, au service d'un ou plusieurs objectifs.*
- ✓ *Organiser les journées avec les enfants.*
- ✓ *Etre vigilant sur les signes de fatigue (énervement, sommeil, perte de capacités, etc..)*
- ✓ *Prendre le temps d'être en vacances.*

Garantir la sécurité physique, affective et morale de chaque enfant :

En générale :

- ✓ *Les châtiments corporels sont interdits. De même qu'il est interdit de fumer dans les locaux.*
- ✓ *Toute intervention sur un enfant, qu'elle soit pour le soigner, le consoler, le rassurer doit être faite avec les gestes appropriés.*

Physique :

- ✓ *Surveiller les enfants durant leurs activités, participer avec le recul nécessaire.*
- ✓ *Réfléchir aux dangers, choisir et préparer le lieu d'activité ainsi que le matériel.*
- ✓ *Veiller à établir une progression dans l'activité.*

- ✓ *Adapter l'activité à la tranche d'âge et aux individus.*
- ✓ *Connaître les particularités de chaque enfant (fiches sanitaires et de renseignements)*
- ✓ *Contrôler l'hygiène corporelle et alimentaire de chaque enfant.*

Morale :

La notion de laïcité contient celle de respect envers la religion, et d'une façon générale, l'éducation des enfants. De plus, il nous faut surveiller :

- ✓ *Notre langage.*
- ✓ *Notre tenue vestimentaire.*
- ✓ *Notre discrétion quant à ce que nous adultes, sommes.*

Affective :

Attention, nous ne sommes pas les parents ! Veillons à être équitables et à ne pas privilégier un enfant plutôt qu'un autre.

Inversement, méfions-nous des violences verbales qui, si elles paraissent anodines pour un adulte, peuvent blesser un enfant. La violence d'un adulte envers un enfant est potentiellement un abus de pouvoir.

Nous nous attacherons à créer un climat de confiance, sain, où chacun pourra s'exprimer sans contrainte et où la parole de chacun sera prise en compte.

Moyens :

- ✓ *Donner à chaque animateur la responsabilité rapprochée d'un groupe (dans la limite du cadre fixée par la réglementation des AL et son suivi dans tous les gestes de la vie quotidienne.*
- ✓ *L'équipe d'animation établit une journée type avec ce qui revient tous les jours pour poser des repères.*

Prendre en compte chaque enfant comme individu à part entière :

En effet, nous reconnaissons pour chacun son histoire personnelle (histoire familiale, migration, relations sociales, environnement ...), et tentons de répondre aux besoins spécifiques de chacun.

Rendre les enfants acteurs de leurs loisirs :

Nous avons comme objectif d'aider les jeunes à se construire une citoyenneté active. Nous pensons en effet que l'apprentissage de la citoyenneté passe par le « faire ensemble », la possibilité de coopérer autour d'un projet où chacun peut trouver sa place.

Permettre aux enfants et aux jeunes d'approfondir leurs connaissances de leur environnement :

L'accueil de loisirs, espace éducatif à part entière, doit prendre place dans son environnement. Notre objectif n'est pas d'enfermer l'enfant dans un lieu, couper de la vie, mais bien de lui permettre de prendre place dans son environnement, d'en devenir acteur.

Reconnaitre la culture d'origine de chaque jeune et lui offrir la possibilité de s'ouvrir à d'autres cultures :

C'est permettre à chaque enfant de vivre sa propre culture comme une richesse, sans l'enfermer pour autant. Au contraire, nous voulons lui permettre d'aller à la rencontre de l'autre. A une époque où la xénophobie gagne du terrain, notre travail d'éducateur est de promouvoir, au-delà du droit à la différence, le partage, l'ouverture, le multiculturel... La laïcité qui est de permettre à chacun de vivre et de s'épanouir sans s'enfermer dans un particularisme qui soit culturel, social ou religieux.

Besoin d'être reconnu :

L'enfant est une personne à part entière qui a le droit au respect.

Permettre aux enfants et aux jeunes de découvrir et de pratiquer des activités répondant à leurs besoins :

A l'opposé d'une conception occupationnelle ou de consommation, nous mettons en place des activités afin de répondre au mieux aux besoins des enfants.

L'activité est une interaction entre la personne et le milieu (environnement, cadres de vie, outils et matériaux, autres enfants et adultes...)

Nous favorisons une démarche de **projet, individuel ou collectif**, et tentons d'inscrire les activités dans une « chaîne » afin de leur donner du sens (une activité peut en déclencher une nouvelle).

C'est en agissant que l'enfant se construit et apprend à maîtriser son environnement. L'activité est une source d'enrichissement. Il ne s'agit pas d'occuper les enfants (ils savent très bien le faire sans nous) mais de créer un cadre favorisant des activités riches et variées.

- *La découverte de son corps et de ses possibilités motrices : courir, sauter, grimper, ramper,...*

- *La découverte des autres enfants et adultes de son groupe, de son groupe d'âge et de ceux vivant à l'accueil de loisirs puis les autres, ceux du village...*
- *L'action sur des matériaux divers (l'eau, la terre, le sable, le bois, le papier...) en mettant en jeu ses cinq sens, en utilisant ses mains mais aussi des outils simples.*
- *La découverte de l'environnement naturel et humain et les diverses activités que l'on peut y faire.*
- *L'imaginaire est un moteur important du développement cognitif du jeune enfant (repère dans l'espace). Le jeu, les activités d'expressions le favorisent. Le livre doit avoir toute sa place sur la structure.*

12. La pédagogie de la sanction

✓ **Des principes.**

Tout acte perturbateur doit recevoir une réponse :

L'accueil de loisirs n'est pas le monde, il le représente, c'est un espace transitionnel qui organise le passage entre la maison et l'école, un lieu pour essayer, s'essayer, un lieu de simulation. Les enfants y ont droit à l'erreur par rapport aux apprentissages et de même, ils ont droit à un « joker » par rapport à leurs difficultés de comportement.

Toute sanction est à penser en tant qu'occasion d'éducation, elle est là pour ouvrir un nouveau commencement.

Une fonction politique : la sanction rappelle la centralité de la loi en tant qu'instance qui relie et fédère le groupe. Elle réaffirme l'identité et l'intégralité du groupe. La loi est un lien qui relie aux autres. Qu'est-ce qu'on **s'interdit** ?

Une fonction éthique : elle vise à faire advenir un sujet responsable en lui imputant la responsabilité de ses actes.

Une fonction psychologique : elle signifie la limite, elle est un coup d'arrêt au fantasme de toute puissance de l'individu.

Une fonction pédagogique : elle rappelle à l'enfant, de par sa forme et son contenu, le sens de sa présence à l'accueil : il est là pour apprendre à vivre avec les autres, partager.

✓ **Des préalables.**

La sanction doit être **formulée par des adultes**. Etre adulte, c'est ne plus avoir peur de ne plus être aimé. Un éducateur a besoin de consistance, d'être adulte au sens philosophique du terme une personne contre qui l'enfant peut s'appuyer, s'étayer, se confronter, quelqu'un qui peut soutenir le conflit.

La sanction présuppose l'existence d'un **cadre objectivé de règles** connu et compris des enfants.

✓ **Des propriétés.**

La sanction doit être parlée, expliquée et autant que possible **comprise** (ce qui ne veut pas dire admise). C'est ce sens de la sanction qui est structurant même s'il n'est pas immédiat, même s'il advient bien souvent à retardement. L'éducation est une action qui se déploie dans le temps.

La sanction répond à l'indignité d'un acte et non à l'indignité d'une personne. *Cet enfant s'est montré violent à un moment donné, dans telles circonstances, et non cet enfant est violent...*

La sanction s'accompagne d'une procédure de réparation en décalage avec l'acte. La réparation est une manière de transformer le pâtir en agir. La réparation n'a de sens que lorsque l'enfant ressent la nécessité de s'amender, accepte de se mettre en position de responsabilité par rapport à ses propres actes. Réparer autrui, c'est aussi se réparer soi-même.

La sanction est enfin l'occasion de rappeler à l'enfant la raison première de sa présence à l'accueil de loisirs (l'accueil est un lieu pour apprendre et la construction de l'estime de soi des enfants n'a d'autre voie que celle de l'amélioration de leurs compétences et acquisition personnelles). **Elle doit donc présenter un contenu et une forme en lien explicite avec les apprentissages.**

✓ **Les règles de vies**

Elles ont pour fonction d'établir un cadre en donnant des repères clairs aux enfants sur leurs droits et devoirs. Elles ont été travaillées avec les enfants. Elles sont affichées pour permettre à chacun de s'y référer facilement. Elles sont expliquées aux nouveaux enfants.

Ces règles ne sont pas immuables. Elles peuvent évoluer, notamment au cours des réunions (forums) enfants/animateurs.

✓ **L'accueil**

L'accueil a lieu le matin entre 7h et 8h30 sur la structure. Les parents pourront connaître les activités proposées, le menu du jour et toute information relative à la journée d'accueil sur le panneau d'affichage à l'intérieur de l'accueil de loisirs ou à l'entrée de l'école. La réussite de l'accueil dépend aussi de l'envie du parent à y laisser son enfant. Ce moment permet à chaque enfant d'arriver et de s'installer à son rythme, de retrouver ses copains et les animateurs. Il a la possibilité entre diverses activités : lire, jouer, dessiner, discuter, ne rien faire.

L'animateur est disponible et à l'écoute de chaque enfant afin de permettre un accueil individualisé. Son rôle est de permettre à chacun de se « re-trouver » dans le lieu. Cela peut passer par la discussion avec un enfant, jouer avec un autre, lire une histoire, faciliter la rencontre de plusieurs enfants autour d'un jeu de société... sans oublier d'être disponible auprès des parents pour une information.

✓ **Le départ**

Que ce soit pour le périscolaire ou pour les vacances, le fonctionnement restera identique soit :

Les parents viennent chercher leurs enfants entre 14h (demi-journée) ou 16h et 19h. La responsabilité de l'équipe s'arrête dès que l'enfant est confié à la personne chargée de le récupérer. S'il y a plusieurs enfants, ils lui seront remis en même temps. La transmission de responsabilité se fait dans le couloir et dans ces conditions.

L'enfant ne sera confié qu'aux personnes identifiées au préalable par le tuteur légal. Aucune dérogation ne sera accordée à ce sujet. Le matin, informer l'équipe (cahier de communication) si une autre personne vient chercher l'enfant. Nous nous réservons la possibilité de demander une pièce d'identité à cette personne.

La loi :

Les interdits, le négociable, les sanctions, les renvois seront l'affaire de tous. Le projet étant centré sur l'enfant, notre désir est de lui donner les moyens de mesurer l'impact d'une action, de l'évaluer, de le sanctionner. De ce fait, le choix pédagogique de l'équipe est d'amener toute personne appartenant à l'accueil à réfléchir sur ces règles de vie, de les lister, d'en choisir les sanctions.

Les bases de « travail » sont :

- ✓ Il est interdit de fumer dans les locaux accueillant les enfants : un avertissement formalisé puis renvoi.
- ✓ Il est interdit de rentrer dans la cuisine : un avertissement formalisé puis renvoi.
- ✓ Il est interdit de sortir de l'accueil de loisirs sans autorisation : un avertissement puis renvoi.

13. Les activités :

Notre conception des activités :

En termes d'activités, nous pouvons atteindre nos objectifs par la mise en place de différentes formes de jeu, ce dernier étant, au sein d'un centre de loisirs, un moyen essentiel de développement et de socialisation. Les animateurs s'appuient ainsi sur 4 approches de l'activité :

- ✓ ***laisser jouer*** (l'enfant joue à ce qu'il veut sous la vigilance constante de l'animateur. C'est l'instant des jeux spontanés).
- ✓ ***donner à jouer*** (l'animateur met à disposition de l'enfant du matériel, un savoir-faire, pour que celui-ci exprime pleinement sa créativité).
- ✓ ***jouer avec*** (l'animateur s'inclut dans le jeu, afin de lui donner plus de dynamisme, de vie, ou d'en relancer l'intérêt par de nouvelles règles).
- ✓ ***faire jouer*** (l'animateur crée un jeu que l'enfant exploite).

Le jeu est aussi un ***moyen ludique d'apprentissage***. Il existe une grande variété de jeux, que nous pouvons présenter aux enfants, ces jeux servant leur développement psychomoteur.

Les domaines d'activités :

Favorable à une prise en compte globale des besoins de chaque enfant, nous proposons des activités dans différent domaine :

- ✓ le jeu, sous ses différentes formes (jeux sportifs, jeux d'équipe, jeux de société, jeux de fiction et de construction, grands jeux etc..)
- ✓ les activités d'expressions manuelles, artistiques, plastiques, etc...
- ✓ les activités de découverte (sorties à l'extérieur de l'accueil) visites de musée, cinéma, théâtre, camps, découverte du milieu urbain, découverte d'autre milieu etc...
- ✓ les activités physiques et sportives
- ✓ la lecture, les contes...
- ✓ animation de rue, vie du village, fêtes etc...

Nous allons donc, au cours de l'année, axer notre démarche sur la découverte de nouveaux jeux de société, la construction de jeux, la pratique régulière de grands jeux traditionnels, et la mise en place de grands jeux événementiels en intérieur ou en extérieur (type jeux de pistes, chasse au trésor, enquêtes...)

14. Les camps :

Nous organisons des camps sportifs et culturels afin de proposer aux jeunes de 6 à 12 ans, un espace de vie différent, où chacun pourra évoluer dans la vie en collectivité avec l'accompagnement d'adultes responsables et garants du bon fonctionnement du camp. Les objectifs du camp reprennent dans leur globalité les objectifs de l'accueil de loisirs. Viennent s'y ajouter des objectifs spécifiques :

C'était quoi l'idée ?

C'est d'**emmener** des enfants d'Hardricourt **ailleurs**, pas forcément loin, des enfants qu'on connaît pour la plupart, qu'on a vu grandir, « qui se la raconte de temps en temps » à l'école ou dans la rue, et qu'on aimerait voir sur la plage ou sur un optimist⁴, ou bien encore avec l'éponge dans une main et l'autre en train de préparer le diner pour le reste des convives, histoire de vérifier avec un grand sourire s'ils font toujours les malins.

L'idée, c'était aussi **découvrir** autre chose que sa maison, son quartier, sa rue. Et voir ce qui se passe.

⁴ Petit bateau à voile

L'idée, c'était ensuite de voir ce que ça fait de dormir dans la même tente trois ou quatre enfants qui se croisent à l'école ou au centre de loisirs, et qui ont pu apprendre ce que c'est que le « **vivre ensemble** », surtout quand maman n'est pas là pour ramasser les chaussettes, faire le lit, nettoyer la table et autre trucs du même genre.

L'idée, c'est aussi et particulièrement d'**apprendre** quelque chose. A nager, à faire du vélo, découvrir des nouvelles pratiques sportives. Se perfectionner pour certains, découvrir complètement pour d'autre. Ecouter l'Animateur qui dit que « **si, c'est possible** » d'en venir à bout en se répartissant les tâches. Ne pas baisser les bras. Et se dire qu'on est finalement **compétent** pour plein de choses qu'on ne savait pas. Et finir la semaine avec le sourire et des souvenirs du séjour pleins la tête et surtout la déception de devoir se séparer des copains.

L'idée c'est encore manger la recette préparé par les autres enfants, rouler dans la grande flaque avec son vélo, faire le fier sur son optimist, goûter à la sensation de vitesse, bref, se faire **plaisir** autrement.

Pour toi l'Animateur, le Directeur adjoint, bref, le grand, l'idée c'est de **permettre** tout ça. En gardant toujours en tête le fait que l'enfant est en vacances.

Projet de l'équipe :

Objectifs :

- ✓ Donner du plaisir aux enfants.

15. Découverte d'activités culturelles ou sportives différentes.

Accompagner l'enfant dans la vie de groupe en collectivité.

- ✓ Responsabilisation (individuelle et collective)
- ✓ Garantir la sécurité physique, affective et morale de chaque enfant.

En termes de responsabilisation, nous entendons mettre en place un système de rotation concernant les actes de vie quotidienne : préparation des repas, vaisselle, rangement divers, courses, etc... le premier jour, c'est avec les enfants que nous mettons en place les règles de vie.

L'équipe pédagogique est force de proposition et donnera au groupe les moyens d'atteindre ces objectifs.

Règles de vie du camp :

Les camps (séjour de vacances) sont organisés en parallèle de l'accueil de loisirs. Nous partons en autonomie complète à moins de 50 km de la structure de loisirs. L'installation du camp, les repas, la vie quotidienne en général sont partagés entre tous les participants. Chacun devra adhérer au projet de l'équipe.

Communication :

Le référent de l'équipe d'animation possède un téléphone portable. Il est évident qu'en cas de besoin, nous vous contacterons immédiatement. Nous avons un N° de téléphone que nous joignons à notre envoi des nouvelles fraîches du jour.

L'heure de consultation des nouvelles du camp ce fait après 19h30 sur le site internet d'Hardricourt chaque soir.

Conseils aux parents :

- Donner à votre enfant les vêtements adapté au camp choisi.
- Gérer votre éventuel stress afin que ce départ soit optimal.
- Laisser vos coordonnées pour vous joindre à n'importe quel moment.
- Profiter de votre semaine pendant l'absence de votre enfant.

16. L'équipe d'animation

Organisation du travail :

L'équipe se réunit au moins deux fois par mois afin :

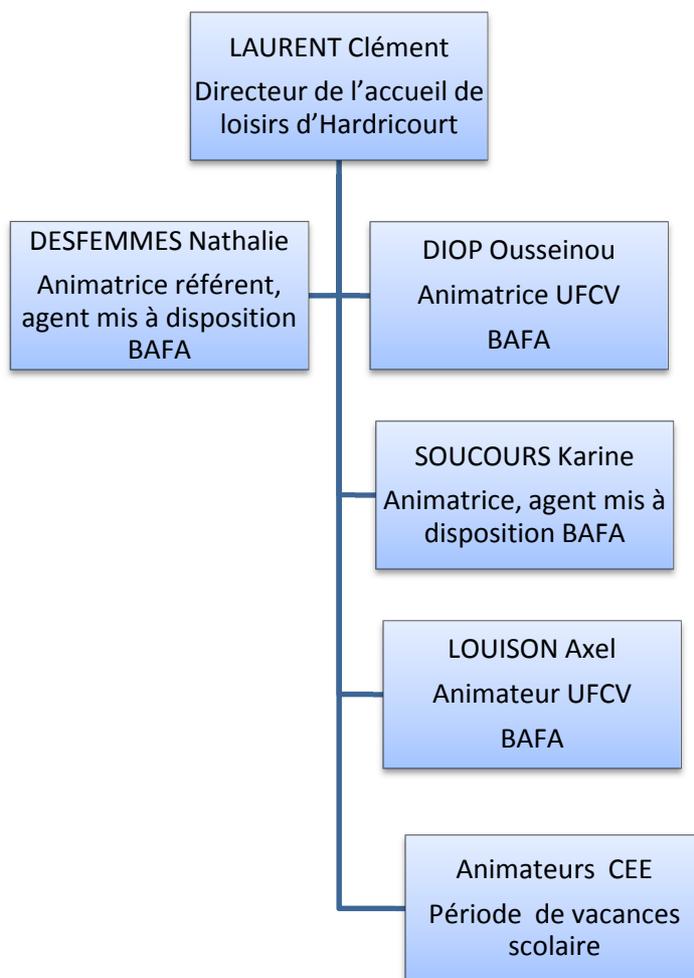
- D'analyser son travail en référence au projet pédagogique. elle peut amener des changements dans le fonctionnement afin de mieux répondre aux objectifs.
- De préparer les activités.
- De mettre en place des projets.
- D'échanger sur les enfants afin de mieux répondre à leurs besoins.

Le directeur et les animateurs y participent. Elles sont animées par le directeur. L'équipe a à sa disposition une documentation (fichiers d'activités, revues pédagogiques, réglementation, possibilité d'activités dans les environs, textes et documents pédagogiques...)

Chacun est garant de la mise à jour et du respect de ces outils de travail.

17. Organigramme :

L'équipe d'animation sur place est composée de cinq personnes, Clément LAURENT titulaire du **BAPAAT**⁵, **BAFD**⁶, **BPJEPS LTP**⁷ et **SST**⁸ directeur de l'accueil de loisirs, Nathalie DESFEMMES animatrice référente titulaire du **BAFA** et stagiaire **BAFD**, Karine SOUCOURS animatrice titulaire du **BAFA** et **PSC1**, Axel LOUISON titulaire du **BAFA**, Ousseinou DIOP animateur **BAFA** Stagiaire.



La formation des animateurs :

Une formation des animateurs est assurée par l'équipe avant et pendant le séjour :

- Pour consolider ses connaissances sur les jeunes enfants.
- Pour faire le lien entre la théorie et la pratique.
- Pour analyser sa pratique, pour affiner sa réflexion sur son rôle d'animateur.

⁵ Brevet d'Aptitude Professionnel d'Assistant Animateur Technicien

⁶ Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Direction

⁷ Brevet Professionnel de la Jeunesse et de l'Education Populaire et du Sport, Loisirs Tous Public

⁸ Sauveteur Secouriste du Travail

- Pour acquérir de nouvelles compétences techniques.

Le directeur est garant de la formation des animateurs. Il suit plus particulièrement les animateurs en formation (BAFA, formation professionnelle) et assure leur validation. Un protocole de suivi est mis en place avec chacun. Les critères de validation sont précisés en début de stage.

Ce qu'on attend de l'animateur :

Tout propos exprimé ou acte contraire à la loi, notamment la loi 1972-91 dite « loi antiracisme » et la convention Internationale des Droits de l'enfant, sera sanctionnée.

L'animateur est garant du bon fonctionnement en accord avec le projet pédagogique.

Il est membre d'une équipe de 2 ou 3 animateurs sur une tranche d'âge. Cette équipe a la responsabilité de :

- L'aménagement des espaces intérieurs et extérieurs (salle d'activité, sanitaire, cour d'école, sanitaire etc...)
- De la structuration de la journée (rythmes, temps calme, du repas, de l'activité etc...)
- Des règles de vie.

A l'intérieur de ce groupe d'âge, il est plus particulièrement référent d'un petit groupe d'enfants, en ayant la responsabilité de :

- Réfléchir aux dangers, choisir et préparer le lieu d'activité et le matériel.
- Veiller à établir une progression dans l'activité.
- Adapter l'activité à la tranche d'âge et aux individus.
- Connaître la particularité de chaque enfant (fiches sanitaires et de renseignements)
- La santé et l'hygiène.
- Des premiers moments (accueil, premier repas...)
- Des relations avec la famille.
- L'animateur doit être vigilant, présent, disponible à tous les moments...
- Pour cela il travaille en relation avec le directeur de la structure.

Des réunions de préparation obligatoire

- Pour faire connaissance avec les autres personnes.

- Pour s'approprier le projet pédagogique.
- Pour élaborer le projet de fonctionnement propre à chaque groupe d'âge.
- Pour pratiquer des activités ensemble.

Il est nécessaire d'être en accord avec le projet pédagogique et le projet de fonctionnement pour travailler ensemble.

Une préparation sur place avant le séjour (pour les camps)

- Pour repérer les lieux.
- Pour aménager les différents espaces.
- Pour découvrir l'environnement et envisager les activités possibles.

Une réunion quotidienne (pour les camps)

Elle a trois fonctions essentielles :

- Bilan de la journée, analyse des difficultés éventuelles, recherche de solutions.
- Préparation de la journée du lendemain (l'animateur doit savoir adapter ce qu'il avait prévu à la réalité du moment, il peut être question d'improvisation totale, source d'inquiétude et d'insécurité tant pour l'animateur que pour l'enfant).
- Une vie entre adultes.

18. Communication :

Le forum enfants/animateurs :

Elle a lieu avant l'activité matinale. Elle réunit les enfants et les animateurs. C'est un temps d'échange, de parole et d'écoute, de prise de décisions sur la vie du centre. C'est aussi un moment de régulation des conflits entre enfants et entre enfants et adultes.

C'est enfin un moment où peuvent émerger des projets, se décider des activités, où chacun peut exprimer ses envies.

Associer les parents, renforcer le lien avec les familles :

Nous considérons en effet que les parents sont nos partenaires, que notre travail ne peut s'effectuer qu'avec leur participation active, qu'en reconnaissant le rôle des parents dans l'éducation de leur enfant, nous renforçons le lien social.

Nous rencontrerons les parents au moment de l'inscription afin de leur présenter notre projet. Le projet pédagogique est consultable sur le site internet⁹ d'Hardricourt. Leur sont remis aussi le règlement intérieur, le dossier et les modalités d'inscription à remplir, la fiche sanitaire de liaison.

Nous désirons aussi attirer l'attention sur toute personne désirant transmettre une compétence, une passion, une technique, etc...en effet, l'accueil de loisirs est ouvert à toute proposition. Le directeur est à l'écoute pour tout projet qui propose une aventure soit aux enfants, soit au village.

Nous développons également des rencontres régulières avec les familles, sous différentes formes :

- Réunions d'informations.
- Invitation à participer à des activités ou des sorties.
- Organisation de moments festifs auxquelles les familles sont conviées...
- Nous diffusons également un programme indicatif de nos activités et projets.

L'accueil de loisirs profite du journal municipal pour informer les habitants sur les projets ou les activités qui vont ou s'y sont déroulés. L'accueil de loisirs dispose en plus du site internet d'Hardricourt de son propre site où Les familles peuvent effectuer les réservations des jours souhaités, ils peuvent régler leur facture ou bien consulter les programmations plannings et menus (<http://portail-animation.ufcv.fr/accueil-loisirs-hardricourt/>).

Des tableaux d'affichage à l'entrée du groupe scolaire sont aussi mis à disposition.

19. Evaluation :

Par rapport à nos objectifs :

⁹ <http://www.hardricourt.fr/>

- Les enfants participent volontairement aux activités ou s'occupent sereinement de manière individuelle.
- Une progression est mesurable sur l'autonomie dans les gestes de la vie quotidienne.
- Les enfants s'impliquent dans la gestion de la vie collective.
- Un maximum de décision sont prisent par les enfants.
- Les enfants sont propres, en bonne santé, et en bonne forme.

- Les enfants ont envie de montrer ou raconter aux autres leurs réalisations.

- Le matériel est utilisé.
- Les lieux sont propres, rangés et décorés.
- Les relations sont calmes, détendues, exemptes de toute violence.
- Les réunions sont efficaces et conviviales.
- L'organisation est efficace et bien vécue par tous.
- Les adultes ont plaisir à travailler ensemble.

Par rapport à l'accueil en général :

- Les parents inscrivent leurs enfants avec confiance.
- Les bénévoles désirent s'impliquer dans le projet.
- Les associations du village désirent s'investir dans le projet

Outils de régulation :

- Réunion d'équipe.
- Réunion « commission de pilotage » UFCV/mairie au moins deux à l'année.
- Réunion avec certains partenaires (associations).

ANNEXE 1 Accueil de loisirs vacances & mercredi

Journée type

Enfants	Animateurs
<p>7h-8h30 arrivée des enfants temps d'autonomie, collation pour les enfants (jusqu'à 9h30).</p> <p>9h30 fin des ateliers libres, rangement, mise en place « forum ».</p> <p>10h proposition des activités matinale, choix des enfants...</p> <p>11h30 fin des activités rangements</p> <p>11h45 les enfants passent au toilette pour le moment d'hygiène d'avant repas.</p> <p>12h repas, les enfants se placent ou ils le souhaitent, ils récupèrent leurs couverts de table et vont se servir la nourriture sous forme de self, respectent la nourriture, enfin une fois le repas terminé ils débarrassent leur couvert.</p> <p>13h temps calme, les enfants de petite section vont au dortoir, les autres vont dans leur salle de référence pour une lecture ou des jeux calme</p> <p>13h30 fin du temps calme, jeux libres...</p> <p>14h30 grand jeux</p> <p>16h goûté</p> <p>16h30-19h autonomie dans les salles et attente des parents...</p> <p>19h fin de l'accueil de loisirs</p>	<p>7h-8h30 mise en place de l'organisation d'accueil, pointage, prise d'information avec les parents et mise en place de la collation matinale.</p> <p>9h30 mise en place du forum et proposition d'activité.</p> <p>10h activité avec les enfants, animation</p> <p>11h45 l'animateur veille à ce que tous les enfants soit passé au toilette pour le moment d'hygiène avant le repas</p> <p>12h les animateurs mangent entre eux, toutefois les enfants peuvent inviter les animateurs à leur table. L'animateur valorise les plats et encourage l'enfant à goûter</p> <p>Les animateurs se relaient et font la pause à tour de rôle.</p> <p>13h information, régulation et préparation sur le grand jeu</p> <p>14h30 grand jeu comprenant le rangement avec les enfants.</p> <p>16h-19h goûté et premiers départs d'enfants, ils sont en temps libre dans leur salle ou en extérieur.</p> <p>19h rangement et fermeture</p>

ANNEXE 2

Formation des animateurs et validation des stages pratiques BAFA¹⁰ :

Objectifs de formation :

- Permettre à chaque animateur d'accomplir son rôle tel que défini dans le projet pédagogique.
- Consolider ses connaissances sur les jeunes enfants.
- Faire le lien entre la théorie et la pratique.
- Analyser sa pratique, affiner sa réflexion sur son rôle d'animateur.
- Acquérir de nouvelles compétences techniques.

Moyens mis en place :

Une procédure de rencontre est mise en place selon le schéma suivant :

Chaque animateur rencontrera au moins une fois par semaine le directeur de la structure, pour faire le point sur son travail, ses difficultés éventuelles et ses besoins de formation.

La formation peut prendre différents aspects :

- Documentation
- Pratique d'activité
- Moment de travail autour d'un aspect du travail de l'animateur
- Aide à la prise de recul et à l'analyse de difficulté.

La validation des stages pratique BAFA

Chaque animateur stagiaire BAFA rencontrera au moins une fois par semaine le directeur pour faire le point sur la validation de son stage pratique.

Les critères de validation :

La validation portera sur la préparation et le déroulement du séjour. La décision sera prise par le directeur et s'appuiera sur les points suivants :

¹⁰ Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur

- Sa capacité à organiser et gérer les différents moments de la vie des enfants sur la structure.
- Sa capacité à participer au travail d'équipe.
- Sa capacité à assurer la sécurité physique et morale des enfants.
- Sa capacité à gérer son rythme de vie.

Rappel : un animateur en formation BAFA a les mêmes responsabilités et effectue le même travail qu'un animateur diplômé.

ANNEXE 3

Les partenaires de l'UFCV sur la commune d'HARDRICOURT :

L'Hadricurienne est une association régie par la loi 1901, dont le but est d'organiser la Fête du Muguet à Hardricourt. Les bénéfices de la manifestation sont reversés à la Caisse des Ecoles pour financer les activités extra-scolaires des enfants. Etant membre de cette association et organisant le temps méridien, l'équipe d'animation de l'accueil de loisirs propose aux enfants présents le midi de monter un spectacle pour le mois de mai à l'occasion de la fête du 1er mai.

Ce spectacle a mobilisé tous nos partenaires locaux (mairie, parents, école...) qui y participe, à plus ou moins grande échelle, au bon déroulement du projet. L'organisation de cette Fête du Muguet, le 1er mai, mobilise plus de 110 bénévoles autour d'une équipe d'animation.

Ce projet nous permet, en outre, de faire vivre aux enfants des moments forts aussi bien pendant les répétitions mais aussi sur scène, tant dans la préparation que dans l'aboutissement. Aussi l'équipe d'animation est présente pour animer bénévolement le stand podium toute la journée.

Mise en place des stands la veille avec l'équipe de bénévoles.

Le L.A.C. c'est l'association « Loisirs Animation Culture », présente depuis plus de 45 ans à Hardricourt, afin de « proposer et d'organiser des activités de loisirs, culturelles, artistiques ou littéraires dans le but de favoriser l'épanouissement de chacun, d'encourager la pratique du sport, (...) de participer à l'animation de la commune d'Hardricourt ».

L'équipe enseignante du groupe scolaire Marcel LACHIVER, le but étant d'harmoniser les règles de vie et d'établir une relation porteuse qui tiennent compte des besoins de l'enfant.

La Compagnie d'Arc Grâce au soutien en particulier de la commune d'Hardricourt, du Département des Yvelines, et aux soins qu'apportent l'équipe de bénévoles, ils possèdent des installations dignes des grandes villes du département. Le dimanche 30 septembre 2012, a eu lieu le championnat de France de tir à l'arc Beursault organisé cette année par la Compagnie d'Arc d'Hardricourt, plus de 600 personnes, venant de toute la France, y sont venues pour la remise des récompenses qui avait lieu dans la salle polyvalente d'Hardricourt. Les archers ont pu profiter des animations, sous un soleil généreux, avant l'annonce des résultats. Lors de cette manifestation j'ai officié bénévolement toute la journée en animant et pour la remise officielle des trophées en tant que maître de cérémonie (voire photos annexe).

Direction Départementale de la Cohésion Sociale, le directeur est en contact permanent avec ce ministère. Il garantit la sécurité des locaux, de l'équipe et du fonctionnement générale de la structure. Il peut inspecter l'accueil à l'improviste, aussi en l'absence du directeur, une animatrice référente est désignée pour fournir à l'inspecteur tous les documents nécessaires à cette inspection. La DDCS est un partenaire que l'on peut (ou doit) consulter pour toute question qui occasionne un litige tant en ce qui concerne la pédagogie, que la sécurité, l'encadrement, etc...

Les prestataires de services, pour la mise en place d'activités spécifiques, l'accueil de loisirs peut faire appel à des intervenants extérieurs. Dans ce cas, l'équipe d'encadrement reste garante de la sécurité affective et physique des enfants, ainsi que des orientations définies dans ce projet pédagogique.

Un travail de préparation est fait avec les intervenants avant l'action afin de s'assurer de la concordance de méthode avec le projet pédagogique.

Les bénévoles, certaines personnes seront amenées à participer ponctuellement à des temps d'animation dont l'activité principale est leur spécialisation. En effet, nous avons choisi d'associer des personnes extérieures à l'équipe qui ont des ressources personnelles à offrir aux enfants à l'intérieur de notre projet d'activités. Notre relation avec ces bénévoles doit être de soutien tout en n'oubliant pas **qu'ils ne sont pas responsable des enfants.**